



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1629

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Modélisation microclimatique de tronçons de la rue Garibaldi et du parc Feuillat - Participation financière au profit d'INSAVALOR, représentant le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1629**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon

objet : **Modélisation microclimatique de tronçons de la rue Garibaldi et du parc Feuillat - Participation financière au profit d'INSAVALOR, représentant le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2006-3404 du 2 mai 2006, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a décidé de participer au programme européen "Adaptation and mitigation - an integrated climate policy approach (AMICA)" sur le réchauffement climatique.

Par délibération du Conseil n° 2007-4644 du 18 décembre 2007, la Communauté urbaine s'est engagée dans l'élaboration de son plan climat énergie territorial (PCET) et a adopté les objectifs d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % en 2020 et de 75 % en 2050.

Par délibération n° 2011-2192 du Conseil du 18 avril 2011, la Communauté urbaine s'est engagée aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour le financement d'une thèse du laboratoire Environnement ville société (EVS) - Lyon 3 sur les îlots de chaleurs urbains.

Par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012, la Communauté urbaine a approuvé son plan climat énergie territorial (PCET).

Adapter le territoire aux évolutions climatiques est nécessaire et devra s'effectuer sur un temps court à l'échelle du développement urbain. Le réchauffement du territoire est déjà constaté avec une hausse des températures moyennes annuelles observées à Bron de 1,7°C depuis 1920. L'agglomération a, aujourd'hui, la température moyenne annuelle de Montpellier ou Avignon. A l'horizon 2050, la température moyenne annuelle approcherait celle de Madrid.

Les aménagements urbains que la collectivité réalise aujourd'hui doivent permettre de maintenir une ville confortable thermiquement dans ce nouveau climat. Or, peu d'informations existent sur le lien entre les choix architecturaux et paysagers et le confort thermique, car il s'agit d'un critère innovant encore peu utilisé.

La proposition de partenariat avec le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL), via INSAVALOR, a pour but d'expérimenter l'utilisation d'un outil de modélisation microclimatique pour évaluer le confort thermique en ville.

INSAVALOR est la filiale de recherche et développement, valorisation et formation continue de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon. Par ailleurs, elle assure la gestion financière des conventions de recherche dont l'exécution nécessite l'utilisation des moyens et connaissances d'un laboratoire, ici le CETHIL.

II - Modélisation microclimatique de deux aménagements

Le CETHIL souhaite développer l'approche microclimatique à l'échelle du quartier. A ce titre, le laboratoire a proposé à la Métropole de Lyon une collaboration pour tester un outil de modélisation sur des sites du territoire. A ce titre, la Métropole communiquera au CETHIL les données dont elle dispose et qui seront nécessaires à l'étude. La Métropole a proposé les sites suivants :

- la rue Garibaldi (tronçon aménagé entre le cours Lafayette et la rue Bouchut) : la modélisation permettra de comprendre l'influence des matériaux et de la végétation sur le confort thermique des habitants. Cet aménagement étant emblématique de la politique de requalification de voiries menée par la Métropole, l'objectif est d'intégrer ces enseignements lors de futurs projets urbains,

- le parc Feuillat à Lyon 3°, construit sur l'ex-friche Renault véhicules industriels (RVI) : effectuée en amont de la réalisation du projet, la modélisation aura pour but de prévoir l'impact thermique des améliorations apportées (espaces verts, pièce d'eau). Ces résultats bénéficieront d'une campagne de mesure sur le terrain effectuée durant l'été 2016. Il s'agira du premier cas d'évaluation "avant/après" d'un aménagement d'espace public. Ce parc de taille moyenne est intéressant pour la répliquabilité.

Pour le suivi de l'étude, les parties institueront entre elles un comité technique qui précisera les objectifs de l'étude ainsi que le contenu précis et la mise à jour du planning.

A travers cette étude, le CETHIL développe une compétence naissante de modélisation microclimatique à l'échelle des quartiers et la Métropole améliore sa compréhension du lien entre aménagement et confort thermique.

Les résultats de l'étude seront la copropriété de chacune des parties.

III - Participation de la Métropole

Le montant total de ce projet est de 42 664 €. Il est proposé que la Métropole apporte son soutien financier à hauteur de 18 000 €.

A ce titre, il est proposé la signature d'une convention dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2017 et qui pourra être prolongée par voie d'avenant ;

Dépenses (en € HT)		Recettes (en €)	
personnel permanent	31 000	Métropole	18 000
frais de gestion et d'infrastructure	11 664	CEHTIL	24 664
Total	42 664	Total	42 664

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière d'un montant de 18 000 € au profit d'INSAVALOR, représentant le Centre d'énergétique et de thermique de Lyon (CETHIL), pour la réalisation du programme "Modélisation microclimatique de tronçons de la rue Garibaldi et du parc Feuillat" à Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et INSAVALOR représentant le CETHIL.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant total à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 617 - fonction 70 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.